



No de résolution  
ou annotation

**Séance  
ordinaire  
10 octobre 2023**

**23-10-98**

## **Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe**

### **Séance ordinaire du 10 octobre 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 10 octobre 2023 à 20 h 03 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand, madame la directrice générale associée Claudia Baril sont présents.

### **PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du mémento prévu à cette fin.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2023
5. CPTAQ – Résolution d'appui de la municipalité – Lots 2 397 752; 2 397 753; 2 643 176; 2 643 177
6. CPTAQ – Résolution pour réitérer l'appui de la municipalité – Lot 2 397 897
7. Demande de dérogation mineure – Lot 2 397 795
8. Relevé de soumissions et attribution du contrat pour réparation et nouveau revêtement de plancher à la caserne du Service incendie
9. Autorisation pour la mise en vente de l'ancienne camionnette utilitaire (pick-up) Ford F-350, 1992
10. Dépouillement de l'arbre de Noël 2023
11. Programme d'*aide financière* aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air (*PAFIRSPA*) – Demande de subvention
12. Recommandation du CCE – Subvention destinée à l'achat de produits d'hygiène réutilisables
13. Adoption du règlement no 220 en matière de contrôle et de suivi budgétaires
14. Dépôt des états comparatifs de l'exercice financier courant
15. Croix-Rouge canadienne – Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés
16. MRC – Retrait de certaines compétences non exclusives
17. Entériner les dépenses relatives au nettoyage de fossés sur le chemin Saint-Henri
18. Entériner les dépenses pour travaux de remplacement de ponceau à l'intersection de la montée Sainte-Marie et de la rue Lavergne
19. Dons et commandites
20. Correspondance
21. Questions de l'assistance
22. Levée ou ajournement de la séance

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

23-10-99

**D'ACCEPTER** les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2023-10-10/2023-09-30 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 961 899,16 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 91 607,61 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 34 940,44 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 7 034,61 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 1 105 277,24 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2023

Il est proposé

23-10-100

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2023 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### CPTAQ – RÉOLUTION D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ – LOTS 2 397 752; 2 397 753; 2 643 176; 2 643 177

**ATTENDU QUE** cette demande d'autorisation est conforme à la réglementation d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** cette demande n'a pas d'effet négatif sur le milieu agricole puisqu'elle vise l'aliénation indivise au fils du propriétaire d'une entreprise acéricole et par conséquent, elle n'entraînera aucun lotissement ou morcellement de propriété;

**ATTENDU QUE** cette demande vise à assurer une relève agricole en la qualité du fils du propriétaire;

**ATTENDU QU'IL** n'y a pas d'espace approprié disponible sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole pour un tel projet, puisque la demande vise une entreprise acéricole existante;

### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé

23-10-101

**D'APPUYER** la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation indivise de 20% de la propriété acéricole au fils du propriétaire des lots 2 397 752, 2 397 753, 2 643 176 et 2 643 177.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### **CPTAQ – RÉOLUTION POUR RÉITÉRER L'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ – LOT 2 397 897**

**ATTENDU QUE** selon le règlement de zonage, les habitations unifamiliales isolées sont permises dans la zone agricole lorsqu'elles sont intégrées à une exploitation agricole;

**ATTENDU QUE** cette demande n'a pas d'effet négatif sur le milieu agricole puisque l'usage sera exercé dans un bâtiment existant, en construction;

**ATTENDU QUE** la proximité de la résidence avec le vignoble permettrait d'optimiser la production vinicole;

**ATTENDU QU'**il n'y a pas d'espace approprié disponible sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole pour un tel projet puisque l'usage à exercer est dans un bâtiment existant;

**ATTENDU QUE** la demande a déjà été déposée à la CPTAQ mais que le dossier fut fermé à cause de documents manquants;

**ATTENDU QUE** la demande est la même que celle présentée initialement,

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**23-10-102**

**D'APPUYER** la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 2 397 897 sur une superficie d'environ 5000 mètres carrés.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 2 397 795**

**ATTENDU QUE** la demande vise l'implantation d'un deuxième logement intergénérationnel dans une habitation;

**ATTENDU QUE** selon l'article 906, alinéa e) du règlement de zonage, un seul logement intergénérationnel est autorisé par résidence;

**ATTENDU QUE** d'autoriser les logements intergénérationnels est une excellente façon de lutter contre l'isolement des personnes âgées, et offre une façon aux membres d'une famille de se loger à plus faible coût;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la demande à la condition de limiter à un, le remboursement de taxes d'eau et pour l'enlèvement des ordures et des matières recyclables voté à la résolution no 13-05-75,

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**23-10-103**

**D'AUTORISER** la demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'un deuxième logement intergénérationnel au 89, chemin Sainte-Julie, soit le lot 2 397 795 aux conditions recommandées par le CCU

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### RELEVÉ DE SOUMISSIONS ET ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR RÉPARATION ET NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER À LA CASERNE DU SERVICE INCENDIE

**ATTENDU QUE** la surface de plancher de la caserne du Service incendie a besoin de correctifs puisqu'elle est fissurée et s'effrite;

**ATTENDU QUE** la solution la plus appropriée pour corriger ces lacunes est l'application d'une couche d'époxy;

**ATTENDU QU'**un devis a été préparé et des soumissions ont été demandées à deux entrepreneurs spécialisés en la matière;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Époxy FMD a déposé une soumission est au montant de 7 331,25 \$, taxes en sus, et l'entreprise 9268-7268 Québec inc. en a déposé une au montant de 11 130 \$, taxes en sus;

**ATTENDU QUE** la soumission la plus basse, soit celle de Époxy FMD, est conforme;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

**23-10-104**

**D'ACCEPTER** la soumission de l'entreprise Époxy FMD au montant de 7 331,25 \$, taxes en sus.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### AUTORISATION POUR LA MISE EN VENTE DE L'ANCIENNE CAMIONNETTE UTILITAIRE (PICK-UP) FORD F-350, 1992

Il est proposé

**23-10-105**

**D'AUTORISER** l'administration municipale à compléter un appel à manifestation d'intérêt dans le but de se départir de l'ancienne camionnette utilitaire (pick-up) Ford F-350, 1992 et de procéder à la vente au plus offrant.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL 2023

Il est proposé

**23-10-106**

**D'ALLOUER** une somme de 3 000 \$ au Comité du dépouillement de l'arbre de Noël pour la réalisation de l'activité le 3 décembre prochain.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES, RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) – DEMANDE DE SUBVENTION

Il est proposé

23-10-107

**QUE** la municipalité de Sainte-Marthe autorise la présentation du projet ayant pour titre « Maximisation et sécurisation des terrains de boulo-drome (pétanque) et baseball » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

**QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Sainte-Marthe à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

**QUE** la municipalité de Sainte-Marthe désigne monsieur Michel Bertrand, directeur général, comme personne autorisée à agir au nom de la municipalité et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### RECOMMANDATION DU CCE – SUBVENTION DESTINÉE À L'ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNE RÉUTILISABLES

**ATTENDU QUE** la municipalité a déjà adopté la résolution no 19-03-42 concernant un programme de subvention à l'achat de couches lavables;

**ATTENDU QUE** le CCE a maintenant étudié la possibilité de mettre en place un programme similaire visant à encourager l'utilisation par nos citoyens de produits d'hygiène réutilisables;

**ATTENDU QUE** ce type de programme contribue à la réduction des déchets destinés à l'enfouissement;

**ATTENDU QUE** le CCE recommande d'ajouter au programme des couches lavables, celui des produits d'hygiène réutilisables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

23-10-108

**DE SUBVENTIONNER** les familles marthéennes qui feront l'effort écologique d'opter pour des produits d'hygiène réutilisables à raison d'un maximum par membre utilisateur de la famille à être défini dans les conditions d'admissibilité;

**D'APPROUVER** les conditions d'admissibilité au programme qui se résument pour les citoyens à :

- Compléter le formulaire de demande de subvention dûment rempli
- Fournir la facture originale pour chaque achat de produits d'hygiène réutilisables
- Fournir la preuve de résidence avec photo du demandeur
- De fixer un maximum de 100 \$ avant taxes, à une fréquence ne dépassant pas la période mentionnée sur le formulaire de demande.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 220 EN MATIÈRE DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

Il est proposé

**23-10-109**

**D'ADOPTER** le règlement no 220 modifiant le règlement no 195 en matière de contrôle et de suivi budgétaires.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DE L'EXERCICE FINANCIER COURANT**

Monsieur le directeur général, Michel Bertrand, fait le dépôt des états comparatifs de l'exercice financier courant, tel que le prévoit le Code municipal du Québec.

### **CROIX-ROUGE CANADIENNE – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS**

**ATTENDU QUE** la dernière entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la CROIX-ROUGE arrive à échéance après un an;

**ATTENDU QUE** le coût annuel du maintien de cette entente, calculé au prorata de notre population, est d'environ 225 \$ /année;

**ATTENDU QUE** par une telle entente, cet organisme se rend disponible à supporter la municipalité et ses citoyens et citoyennes en cas de sinistre;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite supporter cet organisme reconnu et estimé;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**23-10-110**

**D'ACCEPTER** le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés proposée par la Société canadienne de la CROIX-ROUGE;

**D'AUTORISER** monsieur le maire et/ou monsieur le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **MRC – RETRAIT DE CERTAINES COMPÉTENCES NON EXCLUSIVES**

Il est proposé

**23-10-111**

**DE RÉITÉRER** le retrait de la municipalité de Sainte-Marthe aux programmes Anges des parcs et Cadets de la Sûreté du Québec qui sont des compétences non exclusives de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, ce qui permet donc à la municipalité de Sainte-Marthe d'exercer son droit de retrait;

**QUE** ce droit de retrait soit valable pour l'année 2024 et toutes les autres années subséquentes ou jusqu'à ce qu'il en soit spécifié autrement lors de l'adoption d'une éventuelle résolution, le cas échéant.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ENTÉRINER LES DÉPENSES RELATIVES AU NETTOYAGE DE FOSSÉS SUR LE CHEMIN SAINT-HENRI**

Il est proposé

**23-10-112**

**D'ENTÉRINER** les dépenses relatives au nettoyage de fossés sur le chemin Saint-Henri, tel que défini au document no 2023-1-ENTÉR-DÉP-FOS-HEN.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ENTÉRINER LES DÉPENSES POUR TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAU À L'INTERSECTION DE LA MONTÉE SAINTE-MARIE ET DE LA RUE LAVERGNE**

Il est proposé

**23-10-113**

**D'AUTORISER** les dépenses relatives au remplacement de ponceau à l'intersection de la montée Sainte-Marie et de la rue Lavergne, tel que défini au document no 2023-2-REMP-LAV/MTÉE.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **DONS ET COMMANDITES**

Il est proposé

**23-10-114**

**D'AUTORISER** les dépenses en soutien aux organismes suivants :

- SSJB – Souper Prêt d'Honneur 2023 pour un montant de 140 \$;
- Club Âge d'Or de Sainte-Marthe – Souper du 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation pour un montant de 200 \$.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **CORRESPONDANCE**

Monsieur le maire, monsieur le directeur général ainsi que madame la directrice générale associée résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines, le cas échéant.

### **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question



No de résolution  
ou annotation

23-10-115

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

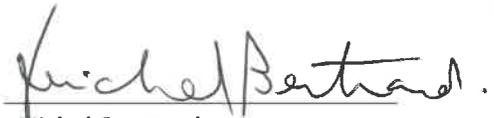
À 20 h 35,

Il est proposé

**QUE** la présente séance soit levée.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

  
François Pleau  
Maire  
Michel Bertrand  
Directeur général

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS** (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.



Michel Bertrand  
Directeur général